

# DONNEES JURIDIQUES EN LIGNE

---

## LE CAS D'UNE COLLECTIVITE LOCALE

4 novembre 2004

Liliane RUEFF - Ville de  
Besançon - contact :  
[liliane.rueff@besancon.com](mailto:liliane.rueff@besancon.com)

# DONNEES JURIDIQUES EN LIGNE :

## Les cas d'une collectivité locale

Je suis chef du service de documentation de la ville de Besançon. Dans cette ville de 120 000 habitants, ville capitale de région, mon service a une fonction administrative et réglementaire, et est rattaché au service juridique; notre service est également ouvert aux particuliers.

Je vais donc modestement et en qualité de non juriste, limiter mon propos à ce que je connais, à savoir les données juridiques **de** et **pour** les collectivités que sont les communes d'une certaine importance .

Je propose donc le déroulement suivant :

## I- LES DONNEES JURIDIQUES PRODUITES PAR LES COLLECTIVITES

- ❖ Typologie ou définition rapide
- ❖ Accès
- ❖ conservation

## II-LES OUTILS JURIDIQUES DESTINES AUX COLLECTIVITES LOCALES

- ❖ Outils administratifs officiels
- ❖ Produits d'éditeurs privés
- ❖ Des infos venues d'ailleurs

En conclusion

LES ENJEUX DE LA MISE EN LIGNE :

Des avancées certaines, mais aussi quelques freins

# LES DONNEES PRODUITES PAR LA COLLECTIVITE

## Typologie des actes administratifs

- L'acte de base de la commune : la *délibération*, votée par l'assemblée élue délibérante.
- Mais il y a également
- Les *arrêtés* pris quotidiennement pour la gestion courante
- Des *documents d'urbanisme*, et *géographiques* créateurs d'obligations et de droits (POS,PLU,...)
- Des *documents financiers, budgétaires*
- Des *rapports, des bilans ...*
- Des *documents statistiques* ( démographiques etc...)

# LES DONNEES PRODUITES PAR LA COLLECTIVITE

## Accès , mise en ligne

**Bien avant ilnternet, la loi de janvier 1978 a créé les bases de la mise à disposition des textes réglementaires pour les citoyens**

**Depuis , l'accès électronique a fait d'immenses progrès.**

**Besançon, précurseur dès l'époque du minitel du travail en réseau, de la mise à disposition de ses citoyens des outils d'accès aux bibliothèques , cela fait aussi plusieurs années que les délibérations sont accessibles dans l'intranet pour tous les agents municipaux.**

**Par contre l'ouverture à tous les bisontins sur site de la ville rénové il y a peu s'est heurté à des difficultés techniques.**

**Enfin contrairement à d'autres collectivités, Besançon n'offre pas encore d'autres documents en ligne**

# LES DONNEES PRODUITES PAR LA COLLECTIVITE

## Mise en ligne , conséquences sur la conservation et le stockage

- Tous nos documents sont édités dans une version papier, ce qui nous évite pour le moment de nous pencher sur les réels problèmes de la pérennité des documents virtuels, mais en revanche pose la question du volume de stockage.
- Il est traditionnel pour la ville-centre, de garder *la totalité des collections papier* des RAA de toutes les administrations (préfectures, conseils général,régional etc...)
- Imaginez les mètres linéaires, pour des documents peu utilisés, puisque les citoyens cherchent rarement en mairie d'anciens documents d'autres administrations.

Liliane RUEFF - Ville de

Besançon - contact :

[liliane.rueff@besancon.com](mailto:liliane.rueff@besancon.com)

# **LES DONNEES PRODUITES PAR LA COLLECTIVITE**

**Accès en ligne ?et/ou conservation perenne**

**Stéphane Cottin a fait un énorme travail de repérage et a montré que nombre de collectivités (surtout régionales ou départementales) mettent leur RAA en ligne.**

**Depuis quelques mois, le Conseil Général du Doubs ne nous envoie plus que les sommaires, avec accès en ligne pour le texte intégral .**

**Un récent échange suscité par moi sur une liste de discussion pour des questions d'archivage, a montré l'extrême disparité d'approche sur le sujet. En effet l'accès en ligne est très inégal dans les diverses collectivités françaises.**

Liliane RUEFF - Ville de  
Besançon - contact :  
liliane.rueff@besancon.com

# OUTILS JURIDIQUES *UTILES* AUX COLLECTIVITES LOCALES

## Les données administratives : internationales et nationales

- ***Européennes*** : les textes réglementaires ont une incidence sur la gestion locale; depuis un certain temps, ils ne sont plus sur papier, mais seulement virtuels.
- ***Nationales*** (Etat, ministères, BO dans tous les domaines de compétence, très nombreux pour une ville. ; l'offre publique est nombreuse et multiple, mais relativement irrégulière (choix techniques différents selon la date des JO, une reprise d'ancienneté diverse selon les ministères, avec parfois des retours en arrière par rapport à ce qui existait avant, au changement de gouvernement par exemple)

Liliane RUEFF - Ville de  
Besançon - contact :  
liliane.rueff@besancon.com

# **OUTILS JURIDIQUES *UTILES* AUX COLLECTIVITES LOCALES**

**Données administratives : locales**  
Préfectures et directions (relais de l'Etat en région), autres administrations locales.

**Pour une partie de la documentation, la mise en ligne de certaines circulaires a permis un accès à des textes réglementaires que le relais local ne pouvait (sic) transmettre à la ville (cf la circulaire Chevènement de juin 1997)**

## **L'offre privée**

**Elle est multiple, avec une valeur ajoutée certaine, surtout lorsqu'elle pallie à certains des inconvénients que je viens d'évoquer.**

**Par contre, eu égard au coût, il faut vraiment être attentif au contenu.**

# **OUTILS JURIDIQUES *UTILES* AUX COLLECTIVITES LOCALES**

## **La jurisprudence**

- **Tous les sites officiels (C.E, C.C.,T.A), qui ne sont pas tous en ligne, et même lorsqu'ils le sont, ne sont pas exhaustifs.**
- **Le débat sur ce qui est du ressort des données publiques , dont susceptibles de mise en ligne, est encore ouvert.**
- **Et s'il y a mise en ligne, doit-elle être gratuite, payante, et qu'en est-il des droits d'auteurs ?**
- **Enfin comment concilier respect de la vie privée et la mise en ligne ?**

# **OUTILS JURIDIQUES *UTILES* AUX COLLECTIVITES LOCALES**

## **Des infos venues d'ailleurs**

**Les juristes, surtout la jeune génération s'est emparée du net avec une grande réussite; leur méthode : le dialogue entre newsletters, sites personnels de qualité, des blogs ; et ceci aux 4 coins de la planète !( exemple le redoutable trio « Cottin, Barthe, Nerrière », et d'autres aussi doués**

**A ne pas négliger non plus les listes de discussions professionnelles des collectivités locales, grands pourvoyeurs de données administratives introuvables**

**Les éditeurs privés proposent eux-aussi des lettres gratuites très riches ; les techniques du push et du pull peuvent d'ailleurs y être utilisées**

**Enfin les moteurs de recherche , même généralistes comme Google se montrent de plus en plus performant dans le domaine juridique**

# LES ENJEUX

---

Des avancées certaines, mais  
aussi encore quelques freins

# LES ENJEUX, des avancées certaines

- **Le moindre coût : c'est toujours moins cher à produire (sur ce point, tous ne sont pas du même avis), même si cela ne se retrouve pas dans le prix à la vente .**
- **La rapidité d'accès, même si nous sommes devenus redoutablement difficiles, et si nous n'admettons plus le moindre incident dû à la technique !**
- **La multiplicité des sources consultables, parfois lointaines , qui viennent jusqu'à nous, sans que nous ayons besoin de nous déplacer.**
- **Les efforts indéniables de lisibilité par les auteurs et les éditeurs.**

# LES ENJEUX, encore quelques freins à la mise en ligne

Ils sont de plusieurs ordres

- ***Légaux*** : certains textes nominatifs sont du ressort de la protection de la vie privée, et on ne peut les mettre en ligne
- ***Techniques*** : les collectivités sont très inégalement équipées, tant au niveau des réseaux, surtout en zone rurale, ou des connexions pas assez performantes
- ***Culturels*** : on parle de réticences dues à l'âge, qui s'estompent ; mais il existe aussi de vrais freins dans les mentalités
- ***Sociaux*** : les citoyens défavorisés ont du mal à accéder sans aide au droit même sur papier , à plus forte raison par internet

# En conclusion

---

Nous avons encore bien du pain sur la planche pour réussir le pari de lier Internet et avancées démocratiques et citoyennes